

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2022

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Facebook	149,98 \$	Publication Facebook – Projet d’audiences publiques sur le programme décennal de dragage d’entretien au quai de Rivière-du-Loup	2022-11-25
Facebook	34,92 \$	Publication Facebook – Période d’information publique sur le projet de ligne d’interconnexion Hertel- New York	2022-11-25
Facebook	94,31 \$	Publication Facebook – Consultation ciblée sur le projet de ligne d’interconnexion Hertel- New York	2022-11-25
Facebook	452,31 \$	Publication Facebook – Période d’information publique sur le projet de ligne d’interconnexion Hertel- New York	2022-11-04

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Facebook	263,59 \$	Publication Facebook – Période d’information publique sur le projet de ligne d’interconnexion Hertel- New York	2022-10-05

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.